

Réf: Dossier 455482

Avis de constitution

SOCIETE « KARABA GOLD »

Siège Abidjan, Abobo Djibi Extension, vers l'école
EPP Chef Adou N'tamon, Lot 352, Ilot 44., Lot 352, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 19/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KARABA GOLD »

Objet : EXPLOITATION MINIERE

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Abobo Djibi Extension, vers l'école
EPP Chef Adou N'tamon, Lot 352, Ilot 44., Lot 352, Ilot 44

Dirigeant(s) M KRA MESAC KOUAME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05730 du 25/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72707/GTCA/RC/2025 du 25/11/2025

